



**4CPS**

4 Rue de Gaucher – BP 11 72240 CONLIE  
Tél. : 02.43.52.11.67 – contact@4cps.fr

**Demande d'autorisation de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif**

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez installer une filière d'assainissement non collectif dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation. La Communauté de Communes de Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a passé une convention d'entente avec le service SPANC de la Communauté de Communes de Loué-Brûlon-Noyen pour assurer le contrôle des installations neuves.

Le SPANC ne pourra émettre un avis sur le projet qu'après réception des documents suivants auprès du secrétariat de la communauté de communes de la 4CPS – Service SPANC - :

**1 - l'étude de filière réalisée par un bureau d'études (en 3 exemplaires) incluant :**

- le plan de masse du projet de l'installation,
- le plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/50000<sup>ème</sup> : localisation de l'habitation (parcelle) sur la commune,
- un plan en coupe de la filière et du bâtiment.

**2 - une autorisation de rejet visée du maire pour un rejet au fossé communal ou du conseil départemental pour un rejet au fossé départemental (cf étude de filière).** Les documents sont téléchargeables sur [www.4cps.fr](http://www.4cps.fr), rubrique « Environnement / SPANC ».

**Dans le cas d'une micro station, agréée par le Ministère, le type, le modèle, la capacité, le dimensionnement retenu devront correspondre aux prescriptions de l'étude de filière notamment en nombre d'équivalent habitant (EH)).**

Après réception de l'ensemble des documents, le SPANC donnera un avis technique sur le projet remis dans un délai de 20 jours ouvrés après réception du dossier complet.

Le demandeur s'engage à réaliser les travaux d'installation uniquement après réception de l'avis favorable du SPANC sur le projet. Le dispositif sera mis en place conformément au projet validé.

A la suite, le **contrôle de réalisation** devra s'effectuer en tranchées ouvertes.

Pour une plus grande rapidité d'intervention, le pétitionnaire doit :

1 - prévenir le **technicien de la Cté de communes de L.B.N (Tél. 02 52 60 01 01)** dès qu'il a connaissance de la date d'achèvement des travaux. A réception de l'**appel téléphonique** un RDV sera **fixé sous 5 jours** ouvrés.

L'installation pourra être recouverte uniquement après un avis favorable émis lors du contrôle de réalisation. Cet avis favorable est nécessaire en vue de la délivrance du certificat de conformité de l'habitation. Ce dernier constitue une véritable valorisation du bien dans le cadre d'une transaction immobilière.

A la suite du service rendu, une redevance sera facturée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour les différents contrôles :

**Contrôle de conception (Contrôle de l'étude de filière) : 85€ TTC\***

**Contrôle de réalisation (Visite en tranchées ouvertes) : 95€ TTC\***

\* tarif en vigueur fixé par délibération du conseil communautaire du 16/12/2019

Le pétitionnaire : Monsieur - Madame (NOM – Prénom) .....

Adresse de l'installation projetée : .....

Tél. : .....

Bon pour accord,

Fait à ....., le .....

Signature,

**Numéro de dossier** : .....

(n°INSEE de la commune/ANC/N° dossier communal)